

ENTENTE DE PARTENARIAT ÉNERGÉTIQUE AVEC LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Cette entente a pour but de favoriser une alliance relativement à la promotion, au développement et à la mise en valeur des potentiels énergétiques sur le territoire et des opportunités qui y sont associées. Les parties ont convenu de travailler sur une base paritaire à la réalisation de tout projet énergétique, mais de convenir pour chaque projet de la répartition spécifique des coûts, investissements et bénéfices qui y sont associés, en tenant compte de l'implication de la ou des municipalités d'accueil d'un projet ainsi que d'éventuels partenaires privés. Chaque projet peut prévoir une structure juridique distincte.

La Société d'énergie du Lac-Saint-Jean a le mandat de procéder à l'analyse et au développement des opportunités reliées à cette entente. En plus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, cette société regroupe également la Ville d'Alma et le CLD Lac-Saint-Jean-Est.